

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté de Promulgation n° 200/SLAG ARRETE DE PROMULGATION n° 200/SLAG

n° 200/SLAG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
10 avril 1972

Numéro JO  
n° 8 du 25/04/1972

Date du numéro  
25 avril 1972

## VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire Français des Afars et des Issas, Vu l'article 42 de la loi no 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n°/68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire

**Vu** l'urgence,

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire Français des Afars et des Issas, l'arrêté interministériel du 10 avril 1972 portant liste des organisations politiques habilitées à participer à la campagne en vue du référendum (JORF. n° 85 des 10 et 11 avril 1972).

### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et inséré avec le texte promulgué au Journal officiel du Territoire.

**G. THIERY.**